

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 août 2013

Présents : A. BOULAIN, M. BRIENT, A. CHASSEUR, C. CORMIER, Y. COURET,
T. GUILLOT, E. LABASTE, J.P. LAUDINET, R. LARRODE, P. LAULOM, P. VENDRIOS.

Excusés : F. HOURQUEBIE, C. LUX, T. PEYRES

Secrétaire de séance : M. BRIENT

Marché de construction du complexe commercial

84 dossiers ont été retirés.

43 offres ont été reçues en Mairie.

Les plis ont été ouverts par la Commission d'appel d'offres le 2 août 2013.

Après analyse des dossiers par le Cabinet d'architectes Forgeard et Associés, la Commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie le 9 août 2013 et a retenu les offres suivantes :

Lot N°1 : ATPSO	105 901,15 € HT
Lot N°2 : LALANNE	129 739,40 € HT
Lot N°3 : DUBECQ	43 001,21 € HT
Lot N°4 : BERROCQ	16 614,80 € HT
Lot N°5 : BERROCQ	19 316,74 € HT
Lot N°6 : DELMON	22 649,00 € HT
Lot N°7 : DARRAMBIDE	26 349,00 € HT
Lot N°8 : LESCA	16 610,29 € HT
Lot N°9 : DELMON	4 477,00 € HT
Lot N°10 : MERLIN	8 621,00 € HT

TOTAL **393 279,59 € HT**

Cette proposition de la Commission d'appel d'offres est adoptée à l'unanimité.

La part correspondant aux salons de coiffure et d'esthétique, calculée au prorata des surfaces construites, s'élève à 65 113,00 € HT. La part publique s'élève à 328 166,59 € HT.
